

2024-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre , le mardi 12 mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

Etaient présents :

M. GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry, Mme PRIEUR Brigitte, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, M. LARQUET Daniel, Mme LION BOUCHER Patricia, M. BUISSON Patrick, Mme DE LA FARE Claudine, M. GRISEL Valentin, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia, M. RIAND Arnaud, Mme DORÉ Lise, M. DALBART Florian, M. CAILLAUD François, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. THUILLIER Benoît, M. DURIEZ Dominique, M. ROUX Bruno, Mme NDIAYE Sophie

Absents excusés : Mme GOODE Virginie, M. GRISEL Julien,

Absents : M. LENOBLE Pascal, M. CHEVALIER Raphaël,

Pouvoir donné conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

Mme GOODE Virginie	Pouvoir à	Mme PINEL Annick
M. GRISEL Julien	Pouvoir à	M. RIAND Arnaud

DATE DE CONVOCATION	:	04/03/2024
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	23
VOTANTS	:	25 (dont 2 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	Mme DEMANGEL Catherine

Objet: Compte de gestion 2023

Vu le compte de gestion 2023, dressé par M. GUERIN, Responsable du centre de gestion comptable,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des

comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

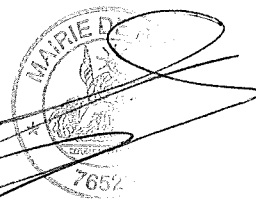
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par les receveurs visés et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Maire

Bruno GRISEL



La secrétaire de séance

Catherine DEMANGEL

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Catherine Demangel', with a small arrow pointing to the right at the end of the signature.

2024-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre , le mardi 12 mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LARQUET Daniel,

Etaient présents :

M. GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry, Mme PRIEUR Brigitte, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, M. LARQUET Daniel, Mme LION BOUCHER Patricia, M. BUISSON Patrick, Mme DE LA FARE Claudine, M. GRISEL Valentin, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia, M. RIAND Arnaud, Mme DORÉ Lise, M. DALBART Florian, M. CAILLAUD François, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. THUILLIER Benoît, M. DURIEZ Dominique, M. ROUX Bruno, Mme NDIAYE Sophie

Absents excusés : Mme GOODE Virginie, M. GRISEL Julien,

Absents : M. LENOBLE Pascal, M. CHEVALIER Raphaël,

Pouvoir donné conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

Mme GOODE Virginie	Pouvoir à	Mme PINEL Annick
M. GRISEL Julien	Pouvoir à	M. RIAND Arnaud

DATE DE CONVOCATION	:	04/03/2024
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	22
VOTANTS	:	24 (dont 2 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	Mme DEMANGEL Catherine

Objet : Compte administratif 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Suite à la désignation de M. LARQUET Daniel comme président de séance,

Considérant que M. le Maire s'est retiré pour laisser la Présidence à M. LARQUET Daniel pour le vote du compte administratif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Compte administratif principal						
Résultats reportés		796245.01		958908.39		1755153.40
Opérations de l'exercice	3076604.14	3200080.59	683756.05	975514.03	3760360.19	4175594.62
Totaux	3076604.14	3996325.60	683756.05	1934422.42	3760360.19	5930748.02
Résultat de clôture		919 721.46		1250666.37		2170387.83
Restes à réaliser			130090.00	0	308900.97	526088.11
TOTAUX CUMULES		919721.46	130090.00	1250666.37	308900.97	2281241.51
Résultats définitifs		919721.46		1120576.37		2040297.83

- Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Président

Daniel LARQUET

La secrétaire de séance

Catherine DEMANGEL



2024-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre , le mardi 12 mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

Etaient présents :

M.GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry, Mme PRIEUR Brigitte, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, M. LARQUET Daniel, Mme LION BOUCHER Patricia, M. BUISSON Patrick, Mme DE LA FARE Claudine, M. GRISEL Valentin, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia, M. RIAND Arnaud, Mme DORÉ Lise, M. DALBART Florian, M. CAILLAUD François, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. THUILLIER Benoît, M. DURIEZ Dominique, M. ROUX Bruno, Mme NDIAYE Sophie

Absents excusés : Mme GOODE Virginie, M. GRISEL Julien,

Absents : M. LENOBLE Pascal, M. CHEVALIER Raphaël,

Pouvoir donné conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

Mme GOODE Virginie	Pouvoir à	Mme PINEL Annick
M. GRISEL Julien	Pouvoir à	M. RIAND Arnaud

DATE DE CONVOCATION	:	04/03/2024
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	23
VOTANTS	:	25 (dont 2 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	Mme DEMANGEL Catherine

Objet AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal, après avoir examiné et voté le Compte administratif 2023, est invité conformément à l'instruction M 57 à affecter l'excédent de fonctionnement :

-Constatant que le Compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de :

-Résultat de l'exercice 2023 de Fonctionnement :	123 476.45 €
-Résultats antérieurs reportés :	796 245.01 €
Soit un résultat de fonctionnement de :	919 721.46 €

-Résultat de l'exercice 2023 d'investissement :	291 757.98 €
-Résultats antérieurs reportés :	958 908.39€
Soit un excédent de financement de l'Investissement (R001) :	1 250 666.37 €
Solde des restes à réaliser (déficit) :	- 130 090.00 €

Considérant que l'excédent d'investissement couvre le déficit des restes à réaliser,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
-décide du report de l'excédent de fonctionnement à la section de fonctionnement
Report à la section de Fonctionnement (R002) : + 919 721.46€

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Bruno GRISEL

La secrétaire de séance

Catherine DEMANGEL

2024-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre , le mardi 12 mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

Etaient présents :

M. GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry, Mme PRIEUR Brigitte, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, M. LARQUET Daniel, Mme LION BOUCHER Patricia, M. BUISSON Patrick, Mme DE LA FARE Claudine, M. GRISEL Valentin, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia, M. RIAND Arnaud, Mme DORÉ Lise, M. DALBART Florian, M. CAILLAUD François, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. THUILLIER Benoît, M. DURIEZ Dominique, M. ROUX Bruno, Mme NDIAYE Sophie

Absents excusés : Mme GOODE Virginie, M. GRISEL Julien,

Absents : M. LENOBLE Pascal, M. CHEVALIER Raphaël,

Pouvoir donné conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

Mme GOODE Virginie	Pouvoir à	Mme PINEL Annick
M. GRISEL Julien	Pouvoir à	M. RIAND Arnaud

DATE DE CONVOCATION	:	04/03/2024
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	23
VOTANTS	:	25 (dont 2 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	Mme DEMANGEL Catherine

Objet : BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1 et suivants,

Vu la balance de la section de fonctionnement arrêtée à 4 051 801.46 € en recettes et en dépenses,

Vu la balance de la section d'investissement arrêtée à 3 641 471.83 € en recettes et en dépenses,

Vu l'équilibre général du budget primitif,

Vu l'avis favorable de la commission finances,

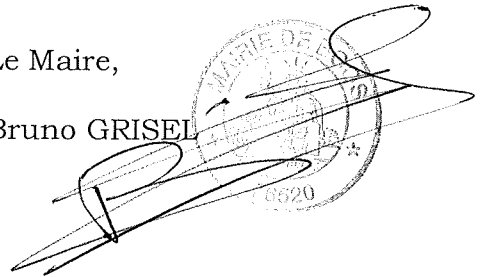
Après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 21, Contre : 3, Abstention : 1)

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif pour l'année 2024.

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Bruno GRISEL



La secrétaire de séance

Catherine DEMANGEL

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'C. Demangel', is written below the printed name.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre , le mardi 12 mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

Etaient présents :

M. GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry, Mme PRIEUR Brigitte, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, M. LARQUET Daniel, Mme LION BOUCHER Patricia, M. BUISSON Patrick, Mme DE LA FARE Claudine, M. GRISEL Valentin, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia, M. RIAND Arnaud, Mme DORÉ Lise, M. DALBART Florian, M. CAILLAUD François, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. THUILLIER Benoît, M. DURIEZ Dominique, M. ROUX Bruno, Mme NDIAYE Sophie

Absents excusés : Mme GOODE Virginie, M. GRISEL Julien,

Absents : M. LENOBLE Pascal, M. CHEVALIER Raphaël,

Pouvoir donné conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

Mme GOODE Virginie	Pouvoir à	Mme PINEL Annick
M. GRISEL Julien	Pouvoir à	M. RIAND Arnaud

DATE DE CONVOCATION	:	04/03/2024
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	23
VOTANTS	:	25 (dont 2 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	Mme DEMANGEL Catherine

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

M. le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2024 afin de couvrir les dépenses inscrites au budget primitif,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2024,

Considérant qu'il convient de fixer les taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2024,

Considérant que l'état fiscal 1259 indiquant les bases fiscales prévisionnelles sur lesquelles sont calculées les taxes n'a pas encore été transmis par les services fiscaux, mais que les taux votés en 2023 permettent de couvrir le besoin de financement du budget communal 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

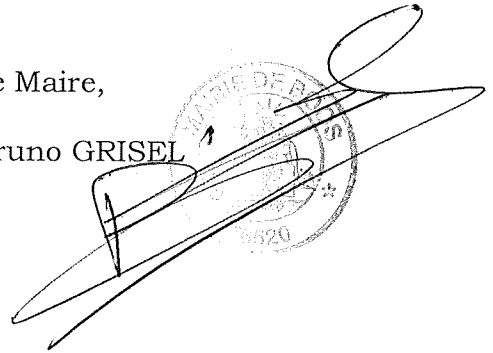
- décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2024 :

- Taxe d'habitation : 12.44%
- Taxe foncière (bâti): 44.73%
- Taxe foncière (non bâti) : 40.22%

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Bruno GRISEL

A circular official stamp is partially visible, containing the text 'MAIRIE DE BOOS' and the year '2020'. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the stamp.

La secrétaire de séance

Catherine DEMANGEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Demangel', with a small arrow pointing to the left below the signature.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre , le mardi 12 mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

Etaient présents :

M. GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry,
Mme PRIEUR Brigitte, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, M.
LARQUET Daniel, Mme LION BOUCHER Patricia,
M. BUISSON Patrick, Mme DE LA FARE Claudine, M. GRISEL Valentin,
Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia, M. RIAND Arnaud,
Mme DORÉ Lise, M. DALBART Florian,
M. CAILLAUD François, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory,
M. THUILLIER Benoît, M. DURIEZ Dominique, M. ROUX Bruno,
Mme NDIAYE Sophie

Absents excusés : Mme GOODE Virginie, M. GRISEL Julien,

Absents : M. LENOBLE Pascal, M. CHEVALIER Raphaël,

Pouvoir donné conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

Mme GOODE Virginie	Pouvoir à	Mme PINEL Annick
M. GRISEL Julien	Pouvoir à	M. RIAND Arnaud

DATE DE CONVOCATION	:	04/03/2024
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	23
VOTANTS	:	25 (dont 2 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	Mme DEMANGEL Catherine

Objet : AVANCEMENT DE GRADE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que certains employés municipaux peuvent prétendre au vu de leur ancienneté à un avancement de grade.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- la suppression :
 - d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe
 - d'un emploi d'attaché territorial
- la création :
 - d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe
 - d'un emploi d'attaché principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

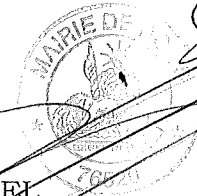
-D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 01 juin 2024,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus seront inscrits au budget primitif 2024-Chapitre 012

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Bruno GRISEL



La secrétaire de séance

Catherine DEMANGEL

2024-12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre , le mardi 12 mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

Etaients présents

M.GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry, Mme PRIEUR Brigitte, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, M. LARQUET Daniel, Mme LION BOUCHER Patricia, M. BUISSON Patrick, Mme DE LA FARE Claudine, M. GRISEL Valentin, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia, M. RIAND Arnaud, Mme DORÉ Lise, M. DALBART Florian, M. CAILLAUD François, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. THUILLIER Benoît, M. DURIEZ Dominique, M. ROUX Bruno, Mme NDIAYE Sophie

Absents excusés : Mme GOODE Virginie, M. GRISEL Julien,

Absents : M. LENOBLE Pascal, M. CHEVALIER Raphaël,

Pouvoir donné conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

Mme GOODE Virginie	Pouvoir à	Mme PINEL Annick
M. GRISEL Julien	Pouvoir à	M. RIAND Arnaud

DATE DE CONVOCATION	:	04/03/2024
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	23
VOTANTS	:	25 (dont 2 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	Mme DEMANGEL Catherine

Objet : TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2223-15.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer les tarifs des concessions de la manière suivante à compter de ce jour :

- Concessions trentenaires (Dimension : 2m 50X 1m50) :

Le prix est fixé à 200.00 € avec la possibilité d'inhumer jusqu'à 4 personnes. Le nombre de personnes devra être déterminé cependant au moment de l'achat de la concession. Les concessions pourront être renouvelées au prix du tarif en vigueur
Le prix des concessions trentenaires pour les enfants (-12 ans) situées dans l'espace qui leur est réservé, est fixé à 75 €. Elles pourront également être renouvelées au prix du tarif en vigueur d'une concession à la date anniversaire.

- Columbarium :

Le prix d'une concession trentenaire dans le columbarium est fixé à 1200.00 € avec la possibilité de déposer deux urnes (diamètre 20cm).

Le renouvellement de cette concession à la date anniversaire est fixé à 200.00 €.

- Cavurnes (Dimension 1m20X1m20)

Le prix d'une concession trentenaire pour les cavurnes est fixée à 150.00 € avec la possibilité de déposer jusqu'à 4 urnes (diamètre 20 cm)

Elles pourront être renouvelées au prix du tarif en vigueur d'une concession pour cavurne à la date anniversaire.

-Morts pour la France (avec la clause) la concession est perpétuelle et gratuite.

- Jardin des souvenirs :

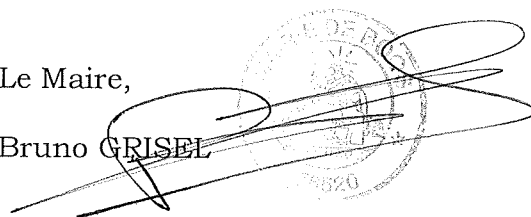
Le jardin des souvenirs est gratuit mais il est subordonné à certaines conditions notamment la tenue d'un registre en Mairie.

Pour rappel, conformément à la délibération du 04 octobre 2022, un tiers du produit des concessions est reversé au CCAS ;

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Bruno GRISEL



La secrétaire de séance

Catherine DEMANGEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre , le mardi 12 mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

Etaient présents :

M. GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry,
Mme PRIEUR Brigitte, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, M.
LARQUET Daniel, Mme LION BOUCHER Patricia,
M. BUISSON Patrick, Mme DE LA FARE Claudine, M. GRISEL Valentin,
Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia, M. RIAND Arnaud,
Mme DORÉ Lise, M. DALBART Florian,
M. CAILLAUD François, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory,
M. THUILLIER Benoît, M. DURIEZ Dominique, M. ROUX Bruno,
Mme NDIAYE Sophie

Absents excusés : Mme GOODE Virginie, M. GRISEL Julien,

Absents : M. LENOBLE Pascal, M. CHEVALIER Raphaël,

Pouvoir donné conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

Mme GOODE Virginie	Pouvoir à	Mme PINEL Annick
M. GRISEL Julien	Pouvoir à	M. RIAND Arnaud

DATE DE CONVOCATION	:	04/03/2024
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	23
VOTANTS	:	25 (dont 2 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	Mme DEMANGEL Catherine

Objet : ASSOCIATION - FACTURATION DE REPAS

M. le Maire explique au Conseil Municipal, que l'association Boos Hockey Club a organisé un stage pendant les vacances de la Toussaint à la salle des sports. Pour faciliter l'organisation de ce stage, les joueurs sont venus déjeuner au restaurant scolaire.

M. le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal afin de refacturer à l'association de Boos Hockey Club le prix des repas qui s'élève à 192.00 €.

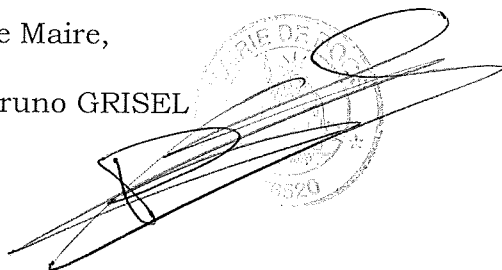
Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à émettre un titre de recette 192.00 € à l'encontre du Boos Hockey Club pour le remboursement des frais de restauration des 26 et 27 octobre 2023 (30 repas par jour à 3.20 €).

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

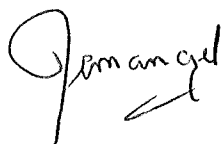
Le Maire,

Bruno GRISEL



La secrétaire de séance

Catherine DEMANGEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre , le mardi 12 mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

Etaient présents :

M.GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry, Mme PRIEUR Brigitte, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, M. LARQUET Daniel, Mme LION BOUCHER Patricia, M. BUISSON Patrick, Mme DE LA FARE Claudine, M. GRISEL Valentin, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia, M. RIAND Arnaud, Mme DORÉ Lise, M. DALBART Florian, M. CAILLAUD François, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. THUILLIER Benoît, M. DURIEZ Dominique, M. ROUX Bruno, Mme NDIAYE Sophie

Absents excusés : Mme GOODE Virginie, M. GRISEL Julien,

Absents : M. LENOBLE Pascal, M. CHEVALIER Raphaël,

Pouvoir donné conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

Mme GOODE Virginie	Pouvoir à	Mme PINEL Annick
M. GRISEL Julien	Pouvoir à	M. RIAND Arnaud

DATE DE CONVOCATION	:	04/03/2024
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	23
VOTANTS	:	25 (dont 2 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	Mme DEMANGEL Catherine

Objet : Centre communal d'action sociale (CCAS)- Fixation du nombre de représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS et élection de ces représentants

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public administratif qui anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune, en liaison avec les institutions publiques et privées ;
Le code de l'action sociale et des familles prévoit dans son article L123-6, la désignation par le Conseil Municipal parmi ses membres de représentants au conseil d'administration du CCAS ;

Le conseil municipal fixe par délibération le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, en fonction de l'importance de la commune et des activités exercées par le CCAS. Ce nombre est au maximum de 16 :

- 8 membres élus en son sein par le conseil municipal ;
- 8 membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Dans ce cas, y participent obligatoirement :

- un représentant des associations familiales (sur proposition de l'UDAF) ;
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées ;
- un représentant des personnes handicapées ;
- un représentant d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion

Le nombre maximal de membres issus du Conseil Municipal est fixé à 8, et sera en nombre égal aux membres nommés par le Maire,
Le Maire est président de droit du CCAS ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu les articles L123-6, R123-7 et R123-8 du Code d'action social et des familles,
Considérant la démission de Mme TISON Catherine, et considérant qu'il n'y a plus de candidats sur la liste, il convient de redésigner l'intégralité des membres du Conseil d'administration conformément à l'article R123-9 du Code d'action social et des familles.

Le Conseil Municipal,

- Fixe à 8 le nombre de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration du CCAS
- Procède à l'élection à bulletin secret :

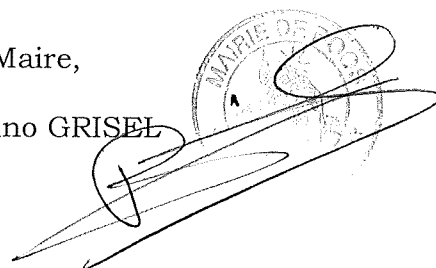
Sont élus :

- Catherine DEMANGEL
- Brigitte PRIEUR
- Claudine DE LA FARE
- Magali JAMELIN
- Sonia HALAVENT
- Virginie GOODE
- François CAILLAUD
- Grégory DELISLE

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Bruno GRISEL

The image shows an official circular stamp of the Mayor of Boos, with the text 'MAIRIE DE BOOS' and '1234' visible. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink.

La secrétaire de séance

Catherine DEMANGEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Demangel', with a stylized flourish at the end.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre , le mardi 12 mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

Etaient présents :

M. GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry, Mme PRIEUR Brigitte, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, M. LARQUET Daniel, Mme LION BOUCHER Patricia, M. BUISSON Patrick, Mme DE LA FARE Claudine, M. GRISEL Valentin, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia, M. RIAND Arnaud, Mme DORÉ Lise, M. DALBART Florian, M. CAILLAUD François, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. THUILLIER Benoît, M. DURIEZ Dominique, M. ROUX Bruno, Mme NDIAYE Sophie

Absents excusés : Mme GOODE Virginie, M. GRISEL Julien,

Absents : M. LENOBLE Pascal, M. CHEVALIER Raphaël,

Pouvoir donné conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

Mme GOODE Virginie	Pouvoir à	Mme PINEL Annick
M. GRISEL Julien	Pouvoir à	M. RIAND Arnaud

DATE DE CONVOCATION	:	04/03/2024
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	23
VOTANTS	:	25 (dont 2 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	Mme DEMANGEL Catherine

Objet : Commissions communales

Le conseil municipal a été installé dans ses fonctions le 25 mai 2020 conformément aux dispositions de l'article R 2121.2 du code général des collectivités territoriales. L'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet en effet au Conseil Municipal de former « des commissions chargées d'étudier des questions soumises au Conseil soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres » ;

Le Maire en est le président de droit et chaque commission désigne un vice-président pouvant la convoquer et la présider en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

Dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale (article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire propose de modifier les commissions suivantes suite à la démission de deux conseillères municipales :

- Commission travaux, sécurité, services techniques
- Commission Voirie, environnement
- Commission sports et associations
- Commission culture, animations et patrimoine
- Commission écoles, petite enfance, Jeunes
- Commission Information, communication, citoyenneté
- Commission Urbanisme, cadre de vie, développement économique local
- Commission Centre de Loisirs
- Commission transition écologique :

L'unanimité des conseillers souhaite procéder à l'élection des membres par un vote à main levée

- Fixe la composition de chaque commission de la manière suivante :
- Commission « travaux, sécurité, services techniques » : La commission sera composée des 15 membres élus à l'unanimité suivants :

- o Thierry BOURRELLIER
- o Catherine DEMANGEL
- o Brigitte PRIEUR
- o Jacky MONNIER
- o Annick PINEL
- o Daniel LARQUET
- o Magali JAMELIN
- o Patricia LION BOUCHER
- o Pascal LENOBLE
- o Arnaud RIANDE
- o Patrick BUISSON
- o Julien GRISEL
- o Benoît THUILLIER
- o Gregory DELISLE
- o Bruno ROUX

- Commission voirie, environnement : La commission sera composée des 12 membres élus à l'unanimité suivants :

- o Jacky MONNIER
- o Thierry BOURRELLIER
- o Daniel LARQUET
- o Pascal LENOBLE
- o Raphaël CHEVALIER
- o Florian DALBART

- o Patrick BUISSON
- o Lise DORÉ
- o Julien GRISEL
- o Anne-Lise REIGNER
- o Grégory DELISLE
- o Bruno ROUX

- Commission « sports et associations » : La commission sera composée des 9 membres élus à l'unanimité suivants :

- o Brigitte PRIEUR
- o Jacky MONNIER
- o Patricia LION-BOUCHER
- o Sonia HALAVENT
- o Arnaud RIAND
- o Raphaël CHEVALIER
- o Gregory DELISLE
- o Sophie NDIAYE
- o Bruno ROUX

- Commission « culture, animations et patrimoine » : La commission sera composée des 8 membres élus à l'unanimité suivants :

- o Annick PINEL
- o Brigitte PRIEUR
- o Patricia LION-BOUCHER
- o Claudine DE LA FARE
- o Magali JAMELIN
- o Pascal LENOBLE
- o Gregory DELISLE
- o Dominique DURIEZ
- o

- Commission « écoles, petite enfance, jeunes » : La commission sera composée des 14 membres élus à l'unanimité suivants :

- o Patricia LION BOUCHER
- o Catherine DEMANGEL
- o Brigitte PRIEUR
- o Sonia HALAVENT
- o Virginie GOODE
- o Anne-Lise REIGNER
- o Annick PINEL
- o Magali JAMELIN
- o Thierry BOURRELLIER
- o Arnaud RIAND
- o Valentin GRISEL
- o Raphaël CHEVALIER
- o Benoît THUILLIER
- o Dominique DURIEZ

- La commission « Information, communication, citoyenneté » : La commission sera composée des 11 membres élus à l'unanimité suivants :

- o Virginie GOODE
- o Catherine DEMANGEL
- o Annick PINEL
- o Patricia LION BOUCHER
- o Florian DALBART
- o Lise DORÉ
- o Gregory DELISLE
- o Dominique DURIEZ
- o Thierry BOURRELLIER
- o Brigitte PRIEUR
- o Jacky MONNIER

- La commission « Urbanisme, cadre de vie, développement économique local » : La commission sera composée des 13 membres élus à l'unanimité suivants :

- o Brigitte PRIEUR
- o Catherine DEMANGEL
- o Jacky MONNIER
- o Annick PINEL
- o Daniel LARQUET
- o Patricia LION BOUCHER
- o Pascal LENOBLE
- o Patrick BUISSON
- o Julien GRISEL
- o Arnaud RIANDE
- o Sophie NDIAYE
- o Benoît THUILLIER
- o Bruno ROUX

- La commission « Centre de loisirs » : La commission sera composée des 8 membres élus à l'unanimité suivants :

- o Catherine DEMANGEL
- o Thierry BOURRELLIER
- o Brigitte PRIEUR
- o Patricia LION BOUCHER
- o Sonia HALAVENT
- o Virginie GOODE
- o Dominique DURIEZ
- o Anne-Lise REIGNER

- La commission transition écologique. La commission sera composée des 10 membres élus à l'unanimité suivants :

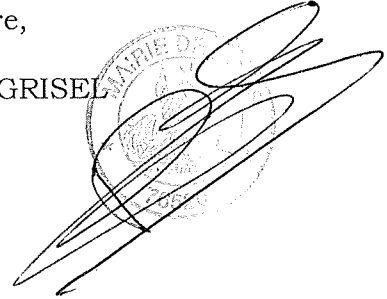
- o M. LARQUET Daniel
- o M. BOURRELLIER Thierry
- o M. MONNIER Jacky
- o Mme PINEL Annick
- o M. BUISSON Patrick
- o Mme DE LA FARE Claudine

- M. RIAND Arnaud
- M. GRISEL Julien
- M. DELISLE Grégory
- M. THUILLIER Benoît

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Bruno GRISEL



La secrétaire de séance

Catherine DEMANGEL

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Catherine Demangel', with a horizontal line underneath the name.

